

**SUPPRESSION DE POSTES
MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

DELIBERATION
N° D2023_46
Nombre de membres

En exercice 24

Présents 16

Pouvoir 3

Votes

Pour 19

Contre 0

Abstention 0

Date de la convocation

Jeudi 14 décembre 2023

Secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2313-1 et R.2313-3,

VU le Code général de la fonction publique et notamment l'article L542-2,

VU l'avis consultatif préalable du Comité Social Territorial en date du 7 décembre 2023,

Considérant qu'il appartient au Comité Syndical de fixer l'effectif des emplois complets et non complets nécessaires au bon fonctionnement des services,

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver, après avis consultatif des membres du Comité Social Territorial, en date du 07 décembre 2023 la suppression des postes suivants, à compter du 31 décembre 2023 :

FILIERE ADMINISTRATIVE

- 1 adjoint administratif

FILIERE TECHNIQUE

- 1 technicien principal de 1^{ère} classe
- 2 adjoints techniques principaux de 1^{ère} classe
- 1 adjoint technique principal de 2^{ème} classe
- 3 adjoints techniques

DECIDE d'approuver la mise à jour du tableau des effectifs ci-dessous, à compter du 1^{er} janvier 2024.

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 1ER JANVIER 2024

grade	Catégorie	postes pourvus	postes vacants
Ingénieur	A	1	
technicien principal 1ère classe	B	1	
technicien	B	2	
rédacteur	B	1	
agent maîtrise principal	C	1	
agent de maîtrise	C	1	
adjoint administratif pcpl 1è classe	C	2	
adjoint technique principal de 1ère classe	C	5	
adjoint technique principal de 2ème classe	C	18	
Adjoint technique	C	17	
		49	0

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans dans le délai de deux mois à compter de sa publication par voie postale (28 rue de la Bretonnerie 45057 Orléans) ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>.

Le secrétaire de séance

Jean-Louis ROCHUT



Le Président

Jean-Michel DEZELU